

Nom et coordonnées de l'école :

Ecole élémentaire Publique
11 Avenue de Blanzac
33370 Yvrac

**PROCES-VERBAL
2ème CONSEIL D'ECOLE**

Mardi 18 mars 2025

Circonscription Entre-deux-mers

Présents :

Présidente - directrice d'école : Marion Laclau

Inspecteur de l'éducation nationale : Stéphane Gay

Equipe enseignante :	Camille POUPARD-TURPIN, Adeline HYP, Maylis CHAILLAT, Sylvie POLLION, Marc BOISSELOT, Benjamin BARDON,
Le maire ou son représentant :	Olivier LAFEUILLADE (maire), Isabelle GOBILLARD (adjointe chargée de la jeunesse, de l'enfance et de l'éducation),
DDEN :	néant
Invités (personnel municipal,...) :	<u>Titulaires</u> : Aurélie LOPEZ NADAL, Delphine BOUTON, Elodie MICHON, <u>Suppléants</u> : Alisun DE LOOZE

Excusés :

Enseignants : Jade CAMINO (AM), Magalie ROUDRIE (TRS rattachée à l'école)

Mairie : Isabelle REQUER (élue déléguée aux affaires scolaires), Francis BOBULSKI (adjoint chargé des bâtiments), Alexis Cature (Directeur du pôle enfance)

Invités : Gaëlle Glaziou (psychologue scolaire)

Parents élus : Benoît FLEURÉ, Camille PLANCKE, Julie BLANCHET, Camille PELETTE, Floriane LE BOLAY, Emilie BROUQUEYRE, Emilie DOUAOUDA, Emilie RICBOURG, Sabrina PLANTEY,

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaire de séance : Mr Boisselot Marc

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 12 novembre 2024. Suite à la relecture, le PV a été validé puis communiqué aux familles par mail et mis en ligne sur le site de la mairie.

- Approbation du PV du précédent conseil d'école

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève et bilan intermédiaire

La directrice rappelle les différents moyens de pallier aux difficultés scolaires :

La différenciation pédagogique : Le maître la met en place seul en classe avec ses élèves à tout moment. La durée étant à déterminer en fonction des besoins.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires : Suite à une demande ministérielle, les APC doivent être pleinement investies pour soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles et contribuer à la maîtrise de la langue pour tous (langage et lecture). Ils permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins. Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants. L'équipe réfléchit à une nouvelle organisation : horaires de 13h20 à 13h50 en mélangeant les élèves et en les regroupant s'ils ont des compétences identiques à renforcer.

Le PPRE : Il peut être proposé aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un Programme Personnalisé de Réussite Éducative. Il concerne des élèves qui rencontrent des difficultés importantes ou moyennes. Le PPRE est formalisé dans un document signé par l'élève et sa famille. Il consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés de l'élève. Il est possible qu'il y ait la collaboration du RASED et d'autres partenaires associés (médecin scolaire, orthophoniste...)

Le RASED : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) Il est sollicité pour des difficultés résistantes ou en prévention chez des élèves dont la fragilité a été repérée. Sur notre secteur, le RASED se compose d'une psychologue scolaire qui peut intervenir après une demande préalable de la famille.

Le PAP : (projet d'accompagnement personnalisé) Si un diagnostic est posé pour des troubles de la langue écrite (dys-lexie, dys-orthographe), des difficultés importantes en mathématiques (dyscalculie), des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), des troubles de langue orale (dysphasie), des maladroites pathologiques (dyspraxie) ou autres troubles non résolus par la mise en place du PPRE, le médecin scolaire peut donner son accord pour la mise en œuvre du PAP.

Le PPS : (Projet Personnalisé de Scolarisation) Il a pour but de permettre la scolarisation d'un enfant présentant des troubles de l'apprentissage ou du comportement, dans les meilleures conditions. Ce sont les parents qui ont l'initiative du PPS et qui en adressent la demande à la MDPH (Maison Départementale pour les personnes handicapées).

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap est une personne (homme ou femme) recrutée pour aider à l'intégration scolaire de jeunes handicapés. Quatre AESH sont présentes sur l'école pour 5 élèves notifiés.

Le PAI : Le Projet d'Accueil Individualisé est mis en place pour les élèves atteints de troubles de santé. Il concerne les enfants atteints de pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, troubles spécifiques du langage... Il est mis au point à la demande de la famille ou en accord avec celle-ci, en concertation étroite avec le médecin scolaire.

La Réunion d'Équipe Éducative : Les Réunions d'Équipes Éducatives ont pour objet de permettre aux différents partenaires (médecin, enseignant, directrice, psychologue, parents, orthophoniste...) de pouvoir confronter leurs points de vue et d'ajuster au mieux l'intervention de chacun en fonction de l'évolution de l'enfant. Elle est réunie par la directrice chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige.

Les élèves bénéficient de ces dispositifs en fonction de leurs besoins.

PAI	PAP	PPS	PPRE	APC
9	3	5	CP : 1 CE1 : 4 CE2 : 5 CM1 : 3 CM2 : 3 Soit 16 élèves	<i>Tous les élèves de l'école peuvent être concernés (autorisation signée en début d'année par les familles)</i>

Le médecin scolaire de notre secteur est le Docteur QUIEN-SARRASY du centre médico-scolaire de Lormont. Elle intervient principalement pour établir les PAI (projet d'accueil individualisé) et pour répondre ponctuellement à des interrogations de notre part et à celles des parents. Elle peut donner son accord avant la mise en œuvre du PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : un dossier est préalablement envoyé par l'école avec la demande des parents, la demande de l'école et les bilans spécialisés.

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Un enfant est considéré en danger si les aspects suivants de sa vie sont gravement compromis ou risquent de l'être : santé ou développement physique, sécurité, moralité, éducation ou développement intellectuel, développement affectif ou social.

Toute personne témoin ou soupçonnant un enfant en danger ou risquant de l'être doit signaler les faits. En fonction de la gravité ou de l'état d'urgence, un signalement (adressé directement au procureur de la République) ou une « information préoccupante » (IP) peut être rédigée par tout adulte de l'école ayant constaté ou recueilli la parole de l'enfant ou d'un témoin.

Affiché dans toutes les écoles, le **119, numéro gratuit ouvert 24h/24**, s'adresse avant tout aux enfants en danger, mais aussi à nous, adultes en contact avec des enfants

L'infirmière scolaire, Madame BEART, en poste au collège de Sainte Eulalie est rattachée aux écoles du secteur dont Yvrac. Elle devait procéder au dépistage infirmier pour les élèves de CE2 de Mr Boisselot et de Mr Bardon. Sa visite n'a pu avoir lieu en janvier comme cela était prévu. Nous attendons une autre date. Les parents peuvent la joindre directement pour une aide ponctuelle (tél : 05 24 72 14 56).

c) Bilan des évaluations nationales

Ces évaluations concernaient en septembre tous les élèves du CP au CM2.

Mi-janvier, les CP ont passé une 2^e série. Ces évaluations sont obligatoires dans toutes les écoles de France, publiques et privées sous contrat.

L'évaluation prend la forme d'un livret d'exercices en français et en mathématiques à remplir par l'élève. La saisie des réponses des élèves est réalisée au sein des écoles par les enseignantes.

Des livrets adaptés peuvent être proposés pour les élèves à besoins spécifiques. Les évaluations ont permis de cibler les difficultés et réussites des élèves et de faire le lien avec le niveau inférieur et la maternelle lors de conseils de maîtres. Les parents ont été destinataires des résultats de leur enfant.

Entrée au CP en septembre 2024

En français : Tous les items sont au-dessus de ceux de la circonscription.

En mathématiques : la comparaison de nombres et le placement de nombres sur la droite graduée sont à renforcer

Entrée au CE1 en septembre 2024

En français : Tous les items sont au-dessus de ceux de la circonscription.

En mathématiques : Tous les items sont au-dessus de ceux de la circonscription.

Entrée au CE2 en septembre 2024

En français : comprendre des phrases, un texte et différencier les différentes classes de mots sont à renforcer.

En mathématiques : lire et ordonner des nombres sont à renforcer.

Entrée au CM1 en septembre 2024

En français : mémoriser les conjugaisons et trouver des synonymes sont à renforcer.

En mathématiques : la mémorisation de faits numériques et de procédures est à renforcer.

Entrée au CM2 en septembre 2024

En français : la compréhension de texte et la lecture à voix haute sont à renforcer.

En mathématiques : la mémorisation de faits numériques et de procédures est à renforcer.

II) Projet et vie de l'école

Les équipes enseignantes des écoles maternelle et élémentaire ont rédigé au premier trimestre un rapport d'auto-évaluation remis début janvier 2025. Les évaluatrices sont venues sur les écoles les lundi 17 et mardi 18 février et ont rencontré les différents acteurs de la vie éducative. Un premier retour oral positif nous a été fait. Nous attendons maintenant le rapport final. Cette évaluation a pour finalité de nous aider à rédiger le prochain projet d'école prévu pour l'année 2025-2026.

Nous avons mis en place avec l'école maternelle un café des parents en partenariat avec l'association « mes petits pas » dans le cadre du REAAP. Le premier atelier a eu lieu ce matin « *Enfants et écrans : le bon équilibre* » au pôle enfance. Sur 11 parents, 3 ne sont pas présentés et nous le regrettons.

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

Tous les projets menés avec les classes ont pour finalité d'ouvrir les élèves au monde qui les entoure et de leur offrir un parcours culturel et artistique varié, d'ouvrir l'école à des partenaires variés (artistes, écrivains, auteurs de livres....) et de faire des apprentissages autrement en dehors parfois de sa classe.

Les ateliers à côté sciences permettent d'expérimenter avec la mise en place d'ateliers.

Projets d'école (toutes les classes sont concernées):

- Médiathèque une fois par mois pour chaque classe : emprunt de livres, projets spécifiques, Cinéma proposé avant chaque période de vacances et cette année, Projet « Lis tes ratures », l'exposition aura lieu les 17 et 18 mai à La Coupole de Saint-Loubès
 - Projet percussions : Valérie Roy, professeur de percussions poursuit son travail dans les classes (1h par mois pour chaque classe). Un spectacle sera présenté lors de la fête de l'école.
 - Collecte de jeux et jouets au profit du Secours populaire (décembre 2024)
 - Cartes de vœux à destination des anciens pour la nouvelle année et pour des gendarmes de La Réole partis en détachement à Mayotte (article dans le journal communal).
 - Pour les classes du CE1 au CM2, défi mathématiques toutes les veilles de vacances (à venir pour les CP).
 - Recyclage à l'école: cartouches d'encre et papier dans les classes.
 - Cycle de 10 séances de natation à la piscine de St Loubès terminé pour la classe de CE1 et les classes de CM1/CM2 et CM2 , à venir pour les CP et CP/CE1 (à partir du 14 mars). Pour les CM2, 12 % (8 élèves) n'ont pas validé le « Savoir Nager » (absence le jour du test ou niveau trop fragile).
 - Sensibilisation au harcèlement et à la laïcité : communication donnée aux familles. Ce travail continue sur l'année.
 - Election des délégués (en présence d'Alexis Cature ou d'animateurs du pôle), réunions, conseils de classes. L'objectif est d'améliorer la vie de tous à l'école. Des demandes ont été formulées et réalisées : suppression des cages de foot, installation d'une toile côté rue, affichage de règles de jeux (basket-foot-ping pong), filets remis aux paniers de baskets, mise à disposition d'une caisse de jeux pour les récréations, installation d'une boîte à idées pour l'organisation des jeux de cour avec les services civiques. En cours : achat de jeux pour la cour (budget alloué par la coopérative : 500 €) et peinture de jeux de cour prévue le samedi 12 avril (projet en lien avec le REAAP et en partenariat avec l'APEY). A venir, travail sur la sanction-réparatrice.
 - Participation à la semaine de la presse (3^e semaine de mars) pour les classes de CE1 et CM2.
 - Projet en lien avec la gendarmerie de Carbon-Blanc (journée en juin, date à définir : matériel/véhicules, sécurité routière, permis Internet, analyse de scène d'effraction...).
- " quand tu évoques les sorties scolaires avec une seule classe et l'utilisation du bus communal.

Projets de classes :

Pour les sorties scolaires qui ne concernent qu'une classe, le bus de la commune est utilisé si l'agent habilité à conduire le bus est disponible.

- CP : la correspondance scolaire avec une classe de CP de Cenac se poursuit, participation de la classe au festival du court-métrage le 21/03, voyage scolaire prévu au domaine de la Frayse de fargues-St-hilaire les 12 et 13 mai 2025, inscription au festival du jeu de St Loubès (en attente de la confirmation).

- CP et CE1 : voyage scolaire prévu au domaine de la Fraysse de fargues-St-hilaire les 12 et 13 mai 2025, inscription au festival du jeu de St Loubès (en attente de la confirmation).
- CE1 : participation de la classe à la semaine des mathématiques, de la presse, au festival du court-métrage le 21/03, voyage scolaire prévu à Casteljaloux les 26 et 27 mai 2025 avec la classe de CE2, inscription au festival du jeu de St Loubès (en attente de la confirmation).
- CE2 : participation de la classe à la semaine des mathématiques, atelier en distance avec côté sciences : « La vie dans l'espace, devenir astronaute » prévu jeudi 20 mars, voyage scolaire prévu à Casteljaloux les 26 et 27 mai 2025,
- CE2-CM1 : Une formation IEB vélo devrait avoir lieu prochainement, Inscription de la classe au Festival Festival Échappée Belle de Blanquefort (en attente de la confirmation), projet vélo/équitation en cours de construction du 16 au 20 juin.
- CM1/CM2 et CM2 : Passation du permis Internet , journée à la Cité de l'espace de Toulouse prévue le lundi 26 mai.
- Classe de CM2 : Passation du permis Internet, participation de la classe au festival du court-métrage le 21/03, à la semaine de la presse, journée à la Cité de l'espace de Toulouse prévue le lundi 26 mai.
- Tous les élèves de CM2 travailleront avec Lionel de la Médiathèque les compétences informatiques du PIX.

b) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés, conseil école-collège

Liaisons inter degrés :

Projet musique : la fête de l'école aura lieu le vendredi 27 juin.

Liaisons inter-cycles :

- Grande section - CP :

- * Rencontre avant les vacances de Noël : partage d'un goûter, d'un chant et d'une lecture.
- * La classe de CP s'est rendue hier, le 17/03 à la maternelle pour une lecture d'album « Le bonhomme brioche » aux deux classes de GS.
- *Demi-journée sportive pour les classes de GS et de CP : le jeudi 10 avril

- CM2-6°

- * Nous sommes en attente d'une date de réunion pour les parents de CM1 et de CM2 au collège de secteur et d'une date de visite du collège pour les élèves en présence des enseignantes.

Nous mènerons en fin d'année une rencontre avec d'anciens élèves 6°-5° en partenariat avec Alexis Caumey et le pôle jeunesse comme l'an passé le jeudi 26 ou le vendredi 27 juin.

c) Organisation de l'accueil des élèves en CP

- *Réunion avec les parents des futurs CP : jeudi 12 juin à 18h.
- *Visite de l'école élémentaire et des classes CP par ½ groupe pour le GS : lundi 30 juin.

III) Fonctionnement de l'école

Plan Vigipirate actuel: niveau sécurité renforcée-risque attentat.
Les PPMS ont été mis à jour et envoyés à la DSDEN.

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

- Un deuxième exercice incendie aura lieu courant mars.
- L'exercice PPMS « attentat-intrusion » avait été réalisé le 7 novembre 2024.
- L'exercice PPMS « risques-majeurs » a été réalisé le 21 janvier 2025 (simulation de risque de tempête). L'exercice s'est bien déroulé, enfants et enseignants ont respecté et tenu leur rôle.

Une réunion est programmée avec l'EMS (Equipe mobile de Sécurité) de la DSDEN le jeudi 3 avril à la demande de Mr Cature et de Mmes les directrices des écoles et en présence de la municipalité. En effet, dans les protocoles de PPMS, on nous demande de prévoir ce que l'on fait sur les temps méridiens et périscolaires. Les enfants étant sur différents sites, un avis avisé est nécessaire afin de prévoir la meilleure organisation possible.

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative

La coopérative scolaire fonctionne grâce aux dons facultatifs des parents d'élèves, à la vente de photographies de classe (réalisées le 10 octobre) et aux bénéfices de la fête de l'école.

Le solde est actuellement de 14.295,36 €.

La coopérative aidera chaque classe au financement des sorties scolaires à hauteur de 25 €/élève présent (soit 4225 €) avec ou sans nuitées.

c) Budgets municipaux

Le budget annuel alloué par la commune d'Yvrac s'élèverait à 80 € par élève (confirmation fin mars avec le vote du budget), ce qui représente : 169 (nombre d'élèves au 1^{er} janvier) X 80 = 13 520 €. Cet argent servira à couvrir les dépenses pour les fournitures scolaires de la prochaine rentrée scolaire, les projets des classes (évoqués plus haut), une partie des voyages scolaires ou tout autre dépense de matériel, les bus pour certaines sorties scolaires. Lorsqu'une seule classe se déplace, nous utilisons le bus de la commune.

d) Travaux

- Les petits travaux sont toujours réalisés dans des délais très courts et nous remercions la municipalité pour sa réactivité.

- Amélioration de la cour : dans le cadre du REAAP un temps parents-enfants est prévu le samedi 12 avril en partenariat avec L'APEY afin de peindre au sol des (nouveaux) jeux.

- Ecole, Mairie et parents vont s'engager dans la construction d'un projet « Notre École Faisons Là Ensemble ». Dans un souci et un besoin d'amélioration des conditions d'apprentissages et d'accessibilité à tous, un financement va être demandé afin de végétaliser la cour de récréation et d'équiper l'école d'outils numériques au profit des élèves. Les parents d'élèves vont être sollicités afin de s'engager dans cette réflexion s'ils le souhaitent.

- Place handicapée : lors du premier conseil d'école, il avait été demandé de déplacer le panneau concernant l'amende liée aux déjections canines et d'apposer à la place un panneau pour rappeler la sanction en cas d'usage indu d'une place de stationnement réservée, à savoir 135€ d'amende pour stationnement gênant. Nous assistons encore des manquements de civisme de la part de certaines personnes

- Relance de Mme Laclau concernant certains travaux demandés et non effectués à ce jour : fuite d'un radiateur dans la classe de Mme Hyp, fissures présentes dans les classes et dans le hall (déclaration de sinistre en cours), demande depuis septembre 2022 d'un nouveau bac de récupération du papier (plus grand) pour le hall d'entrée, demande de récupération de fauteuils pour les enseignants, travaux de peinture du hall pour commencer + panneaux d'affichage (couleur à définir) (en attente du dossier de sinistre).

Le TBI de Mme Poupard va être remplacé par un VPI et un tableau velleda (voté dernièrement au budget par la municipalité)

e) Rentrée 2025 :

42 élèves partent en sixième.

Les effectifs prévisionnels sont les suivants : CP : 29 ; CE1 : 32 ; CE2 : 39; CM1 : 32 ; CM2 : 24 soit 156 élèves.

f) Inscriptions et admissions :

Les inscriptions étaient effectives en mairie depuis le lundi 27 janvier jusqu'au vendredi 7 mars. L'information aux familles est visible sur le site de la mairie, sur le panneau d'affichage de l'école. La directrice recevra les nouvelles familles sur rendez-vous. Les parents de futurs CP seront reçus à l'école mi-juin pour une réunion d'information par la directrice et les enseignants concernés. Une visite de la cantine sera proposée.

Dates importantes :

- Carnaval : Samedi 22 mars
- peinture des jeux de cour : samedi 12 avril
- Un cérémonie aura lieu pour le 8 mai au Monument aux Morts.
- Vendredi 27 juin : fête de l'école (spectacle – tombola – jeux – buvette/restauration)

Fin du conseil d'école : 19h40

Prochain conseil d'école aura lieu le mardi 10 juin 2025 à 18h.

Fait à Yvrac le 18/03/2025

la Directrice, Mme Laclau
Président(e) du Conseil d'Ecole



Le Secrétaire de séance, Mr Boisselot



